

Côte-d'Or

RÉDACTION
DE LA CÔTE-D'OR
28, RUE DES PERRIÈRES
21000 DIJON
CONTACT : M^{me} MENIS,
03 80 53 00 75

DÉNOMBREMENT DES GRANDS CERVIDÉS

Opération « comptage de nuit »



L'OPÉRATION « COMPTAGE DE NUIT » A ÉTÉ INITIÉE EN 1982, PAR LA FDC 21. ACTIVÉ INITIALEMENT PAR L'ONC, CE DÉNOMBREMENT SE PRATIQUAIT DÉJÀ DANS D'AUTRES DÉPARTEMENTS DE FRANCE, NOTAMMENT DANS L'EST. DANS LA PERSPECTIVE D'EFFECTUER UNE MEILLEURE GESTION DES POPULATIONS ET D'ÉLABORER LES PLANS DE CHASSE, IL ÉTAIT DEVENU IMPORTANT D'APPRÉCIER LE NOMBRE DE GRANDS CERVIDÉS DU DÉPARTEMENT.

Le « comptage de nuit » a été initié comme la méthode qui permet d'effectuer un dénombrement fiable des grands cervidés. Quand on connaît leur biologie, on sait qu'à certaines époques de l'année, ceux-ci ne trouvent pas suffisamment de nourriture en forêt. Ils doivent sortir la nuit pour se nourrir, notamment du côté des champs de colza et autres céréales. Cette réflexion ne pourrait pas s'appliquer à toutes les espèces, notamment au sanglier qui ne se nourrit pas de la même façon et qui est très difficile à visualiser de jour, comme de nuit. Fort de ce constat, il suffit ensuite de cibler les actions sur les massifs où vivent

les grands cervidés, sachant que la meilleure période d'observation se situe durant les mois d'hiver, un peu avant le printemps. Le détail de l'organisation de telles opérations est soumis à l'approbation de la DDAF qui le transmet au préfet, lequel est seul habilité à délivrer un arrêté d'autorisation. En fait, il s'agit surtout d'autoriser l'utilisation de sources lumineuses dans le cadre d'une opération de grande envergure. Qu'entend-on par sources lumineuses ? Il s'agit de phares « halogène » d'une puissance de 100 watts, voire plus (à titre comparatif, les phares des véhicules automobiles que nous utilisons ne dépassent pas une puissance de 55 watts).

TOUS LES ACTEURS S'INVESTISSENT

Qui organise les opérations de comptages de nuit ? Suite à l'élaboration et la signature, en 2002, d'une convention par tous les acteurs concernés par la gestion des grands cervidés, à savoir la DDAF, l'ONCFS, l'ONF et la FDC 21, il a été décidé que ces deux dernières structures organiseraient les opérations de comptages, dont la répartition s'effectue par zones géographiques. Ainsi, l'ONF s'est vu attribuer les massifs du Chatillonnais, de Citeaux et des Hautes-Côtes, alors que la FDC 21 s'est vu confier les zones de la Montagne et des Grolles, les deux vallées, la Vallée de l'Ouche

Des phares
« halogène »
d'une puissance
de 100 watts
sont utilisés
pour ces
opérations
d'envergure.





Hubert Le Franc rappelle quelques consignes : éviter les doublons de comptages et respecter les cultures.



À l'arrière du véhicule, prennent place deux personnes qui dirigent les projecteurs. Ces deux intervenants ont un rôle plus important qu'on ne l'imagine, car il faut avoir « le coup de pinceau régulier » pour bien balayer le terrain et repérer les animaux.



Le débriefing, a été suivi d'un repas, histoire de respecter la tradition.

et Gevrolles. À noter que la DDAF et l'ONCFS apportent leur concours à ces opérations, en mettant à disposition des agents. Le matériel est essentiellement fourni par la FDC 21. Il est prévu, outre l'apport des projecteurs, la mise à disposition par les chasseurs, d'un certain nombre de véhicules 4x4. Chaque opération, avec la participation active des administrateurs de la FDC 21, fait l'objet d'une préparation rigoureuse de la part du service technique de cette même fédération. À noter que, préalablement au déclenchement de ce type d'opération, toutes les mairies, tous les présidents des sociétés de chasse et brigades de gendarmerie du secteur concerné sont avisés.

COMPTAGE EN MONTAGNE

En cette soirée du 13 février 2007, première de la saison, c'est le territoire de la montagne qui a été choisi et plus particulièrement la zone 9. Le rassemblement des participants a lieu dans la cabane de chasse de la société communale de Francheville. C'est Hubert Le Franc, responsable du service technique de la FDC 21, qui anime le briefing. Sont présents à ses côtés, M. Couturier, D. Rigaud et C. Dubard, administrateurs de la FDC 21, M. Aubert chargé de mission auprès de la fédération, ainsi que des agents de l'ONF et de l'ONCFS. Après avoir accueilli les invités (élus locaux, taxidermistes, représentants de l'école de tir de ball-trap de Norges, de la DDAF, de la FDSEA, présidents de sociétés de chasse et de GIC...), Hubert Le Franc rappelle quelques consignes : éviter les doublons de comptages et respecter les cultures.

Puis c'est le départ. Dans chaque véhicule compteur, prennent place le chauffeur, propriétaire du 4x4, et un copilote, qui est un professionnel (représentant FDC, ONF, ONC, DDA); c'est lui qui identifie les animaux à l'aide d'une paire de jumelles. À l'arrière du véhicule, prennent place deux personnes qui dirigent les projecteurs. Ces deux intervenants ont un rôle plus important qu'on ne l'imagine, car il faut avoir « le coup de pinceau régulier » pour bien balayer le terrain, et repérer les animaux.

Parfois, derrière le véhicule compteur, suit un autre véhicule, dans lequel prennent place les invités, qui vont découvrir au cœur de la nuit, la magie de la vie sauvage. Le comptage ne se limite pas aux grands cervidés, on procède accessoirement à celui des lièvres, des blaireaux, des renards, voire des chevreuils. Il n'est pas rare de rencontrer des rapaces nocturnes, des bécasses, et des chats forestiers plus communément appelés chats sauvages. Autre rencontre plus insolite, celle de la brigade chargée de la surveillance du site de Valduc. Puis au retour, soit deux heures et une cinquantaine de kilomètres plus tard, chacun se retrouve dans le même lieu où cette fois a lieu le débriefing, suivi d'un repas, histoire de respecter la tradition.

À une semaine d'intervalle, chaque zone, en empruntant les mêmes circuits, sera comptée trois fois. En effet, la fiabilité d'un seul comptage peut être sujette à caution car elle peut dépendre des conditions météorologiques, mais également des aléas du déplacement du gibier. Lors d'une prochaine réunion du GIC concerné, tous les partenaires signataires de

la convention procéderont à l'exploitation officielle des résultats qui seront utilisés par tous les partenaires concernés par l'élaboration du plan de chasse.

LES LIÈVRES, AUSSI...

Les populations de grands cervidés ne sont pas les seuls à faire l'objet d'opérations de comptages de nuit. La FDC 21 en organise pour les populations de lièvres. Celles-ci ont lieu sur des zones soumises à plan de chasse liées, la plupart du temps, aux GIC, ou suite à des demandes spécifiques de sociétés de chasse. À ce propos, la FDC 21 a entamé une réflexion qui pourrait amener des chasseurs (après formation et habilitation) à procéder eux-mêmes aux comptages.

UNE MÉTHODE FIABLE...

En conclusion, si chacun s'accorde à penser que la méthode des comptages peut avoir ses limites (car il n'y a aucun comptage exhaustif) et qu'il existe d'autres indicateurs de la présence du gibier, comme l'évaluation des dégâts, la mortalité, les comptages n'en demeurent pas moins un indicateur référent pour l'étude et l'élaboration des plans de chasse.

Ce soir, 583 grands cervidés, 190 lièvres, 233 chevreuils ont été dénombrés, ce qui constitue des chiffres rassurants pour la zone concernée, mais pas de quoi impressionner Hubert Le Franc. Il y a quelques années, dans cette même zone, il se souvient d'une nuit au cours de laquelle, il avait vu 1 228 grands animaux !

◆ JEAN-MICHEL PETREAU

La fiabilité d'un seul comptage peut être sujette à caution car elle dépend des conditions météo mais aussi des aléas du déplacement du gibier.

ÉTAT DES LIEUX

C'est reparti pour le schéma départemental de gestion cynégétique

En 2004, un état des lieux avait été réalisé par le Bureau d'Études Ecotone. Afin de se conformer aux dispositions réglementaires, il s'agit maintenant de formaliser les objectifs à atteindre pour tendre vers l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans le département. Rappelons brièvement qu'un schéma départemental doit aborder les trois grandes dimensions propres à la chasse : les dimensions environnementales, socio-économiques et sociétales. Un schéma départemental de gestion cynégétique doit également se positionner sur le concept de « chasse durable » et être force de propositions en termes de durabilité de la ressource (*faune - territoires*), de pérennité de la pratique et d'acceptabilité sociale de la chasse. Pour ce faire, cinq étudiants de l'Enesad (Établissement national supérieur agronomique de Dijon), guidés par M. Royer (professeur) et aidés par M^{me} Ducourtioux



(technicienne) ont travaillé avec les différentes commissions de la FDC21. La coordination de ce travail a été assurée en interne par Fabrice Aubert. En est ressortie une première synthèse d'une trentaine de pages, qui devra

être validée par le conseil d'administration, soumise aux différents partenaires institutionnels de la fédération et autres instances concernées par les orientations de ce schéma directeur, avant d'être approuvée par le préfet.

Ci-dessus : première réunion de travail, de gauche à droite : Cécile Rambaud, Sébastien Couchures, Maxime Leinster, Philippe Royer, Léa Lefebvre, Lionel Pirsoul et Chantal Ducourtioux.



Roger Dangien et Pascal Sécula.

RÉCOMPENSE

Médaille de la chasse

Lors de la dernière assemblée générale du GIC des Grolles, Pascal Sécula, président de la FDC21, a eu le plaisir de remettre la médaille de la chasse à Roger Dangien. Cet homme de 85

ans, né à Marey-sur-Tille, chasse depuis l'âge de 16 ans avec une interruption pendant 5 années de guerre. Depuis 1946, il n'a pas manqué une saison de chasse. Doyen de l'« Union des

Chasseurs de Chaignay et d'Ailleurs », il tient le livre de la chasse au bois de Chaignay depuis 1955, livre dans lequel il relate toutes les saisons de chasse. Toujours très actif, il travaille beaucoup sur le rallye d'Épagny et sonne de la trompe avec le débûché de Valduc. Nous lui souhaitons de nombreuses années de bonheur en vivant sa passion.

RASSEMBLEMENTS

Bon départ pour la vénerie sous terre



Le rallye Véronique entouré de chasseurs de Grancey-sur-Ouche.

La toute jeune association départementale des équipages de vénerie sous terre de Côte-d'Or (ADVST21), créée en 2004, sous l'impulsion de Michel Girardet, par ailleurs administrateur à la FDC21, a organisé deux rassemblements d'équipages, afin de promouvoir ce mode de chasse dans le département. Les populations de blaireaux, peu chassées et profitant de l'agrainage destiné au grand gibier, étant nombreuses.

La première journée, organisée par Michel Girardet, dans la région de Bèze le 22 mars 2006, a permis la prise de dix-neuf blaireaux et de sept renardeaux. Les honneurs ont eu lieu dans les grottes de Bèze et ont été suivis d'un repas ponctué par des fanfares.

La deuxième journée, organisée par Christophe Debowski, secrétaire de l'ADVST21, s'est déroulée le 19 août 2006 à l'ouest de Châtillon-sur-Seine. Cinq équipes com-

posées d'équipages départementaux et extérieurs au département et accueillies par des chasseurs locaux, ont pris douze blaireaux. Les honneurs ont été rendus au moulin de Pothières, et un buffet a été partagé par déterreurs et chasseurs, au son des chants et fanfares. Toutes les personnes présentes à ces deux journées ont souhaité réitérer ces manifestations. Espérons qu'elles auront été entendues.

SAMEDI 21 AVRIL 2007

Assemblée générale et élections

Les élections auront lieu le samedi 21 avril au palais des congrès et expositions de Dijon. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 12 heures afin d'élire sept administrateurs. Les résultats seront proclamés à l'issue des dépouillements dans l'après-midi. L'assemblée générale se déroulera quant à elle de 9 h 30 à 11 h 30 salle du Clos Vougeot. Il sera possible de déjeuner sur place.

À l'ordre du jour :

- ◆ accueil du président,
 - ◆ approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2006,
 - ◆ rapport moral,
 - ◆ compte rendu d'activité,
 - ◆ compte rendu du commissaire aux comptes,
 - ◆ compte rendu financier, bilan au 30 juin 2006, approbation des comptes, examen du budget prévisionnel 2007-2008,
 - ◆ fixation du montant des cotisations statutaires (adhésion des territoires de chasse, prestations de services, timbres fédéraux et grand gibier départementaux, bracelets de plans de chasse) pour la saison 2007-2008,
 - ◆ proposition des dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2007-2008,
 - ◆ questions diverses,
 - ◆ remise de médailles.
- Cet ordre du jour n'est pas limitatif, d'autres questions peuvent y être inscrites : soit par le conseil d'administration, soit par cinquante adhérents de la fédération des chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressées par écrit au secrétariat de la fédération des chasseurs vingt jours avant l'assemblée générale, c'est-à-dire le 1^{er} avril 2007 (statuts des fédérations des chasseurs).

Salon National DE LA CHASSE & DU TIR DE SAINT-ETIENNE

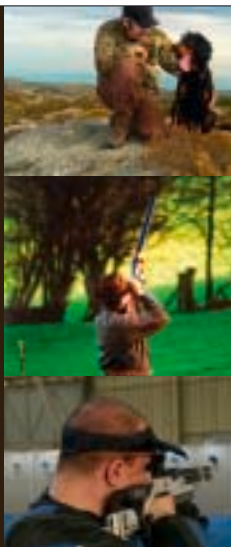
armeville 7

11-12 & 13 mai 2007 9h30 à 19 h

PARC EXPO Saint-Etienne

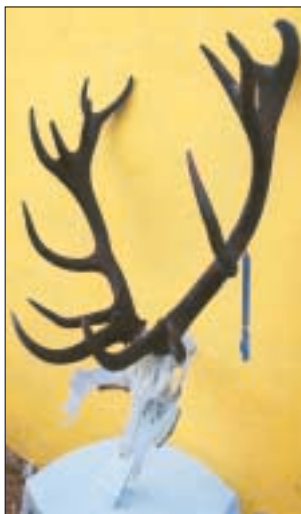
BOURSE ARMES ANCIENNES | Chasse | Tir | Optique | Archerie | Coutellerie | Vêtements |

Renseignements 04 77 49 39 17
www.salon-armeville.com



PALAIS DES
CONGRÈS ET
DES EXPOSITIONS

Exposition des trophées



En avant-première, voici un trophée obtenu cette année en Côte-d'Or. Vous pourrez l'admirer lors de la prochaine exposition qui se déroulera les 20, 21 et 22 avril à Dijon au palais des expositions. Cette exposition est obligatoire pour tous les cerfs prélevés dans le département. Le classement par âge permet de suivre l'état des populations. D'autre part, les plus beaux trophées seront cotés en suivant les règles CIC (Conseil International de la Chasse) le vendredi 20 avril. En marge de cette exposition, la FDC21 et les associations cynégétiques présenteront leurs travaux et vous pourrez vous entretenir avec leurs responsables. Entrée gratuite.

Ouverture au public:

vendredi 20 avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Samedi 21 avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Dimanche 22 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

DÉCOUVERTE

Quand les chasseurs vont à l'école

À LA DEMANDE DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE LOCALE, GÉRALD LEDOUX, UN CONTACT A ÉTÉ PRIS ENTRE L'ÉCOLE DE PONT-DE-PANY ET LA FDC21. APRÈS UNE RENCONTRE AVEC LA DIRECTRICE, IL S'EST AVÉRÉ QUE LA SÉCURITÉ À LA CHASSE RENTRAIT DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ EN GÉNÉRAL. IL A DONC ÉTÉ DÉCIDÉ DE FAIRE UNE INTERVENTION D'UNE APRÈS-MIDI, COURANT NOVEMBRE, POUR TOUS LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE, UNE DOCUMENTATION LEUR AYANT ÉTÉ REMISE AUPARAVANT.



Rachel présente le diorama sur la sécurité à la chasse aux enfants.

Une première intervention, réalisée par Rachel Delafosse, technicienne à la FDC21, sur la faune locale à l'aide d'un diorama, a permis de faire le point sur les espèces présentes dans le milieu forestier environnant. Ensuite, le groupe a été divisé en deux. Les petits ont réalisé des modelages d'empreintes sous les directives de leur institutrice. Alors que les plus grands

ont suivi un diorama sur la sécurité à la chasse; ils avaient d'autre part préparé un questionnaire avec leur institutrice sur la chasse en général. Un dialogue s'est alors installé entre les élèves, Gérald, Rachel et Yves Lambert, administrateur de la FDC21. Par la suite, Rachel a fait le point avec les petits et a répondu aux questions spontanées. L'après-midi s'est terminée par un regroupement de

tous les élèves afin de connaître leurs sentiments sur les exposés, ce qui a permis de voir l'enthousiasme des élèves et de leurs institutrices qui ont découvert que la chasse était aussi une école de la nature. Il serait souhaitable que ce genre d'intervention fasse son chemin dans d'autres écoles. Le service technique de la FDC21 peut étudier toute proposition.

E-mail: r.delafosse@fdc21.com